



Conflit grands parents - parents

Par **GIGI**, le **09/11/2010** à **20:21**

Bonjour, rnrnNos deux filles voient depuis un an et demi leurs grands parents paternels via un droit de visite qui s'effectue au sein de la famille ; ils ont obtenu 3 heures par mois avec présence des parents. rnApparemment mes beaux-parents n'ont pas l'air satisfait de ces visites car ils auraient, bien entendu, préféré être seuls avec leurs petites filles. rnrnPeuvent-ils, un an et demi après la décision de la cour d'appel, et par le biais de leur avocat, entamer une procédure pour changer ce droit de visite ? A noter que ces visites se passent dans une ambiance neutre et sans aucune agressivité de notre part ; on ne peut pas en dire autant de leur côté ; à signaler que notre fille de 8 ans est sans arrêt harcelée par sa grand mèrern "qui essaie de l'embrasser de force" alors que la deuxième (3 ans) est quasiment inexistante à ses yeux, et pour cause, procédure entamée par ma belle-mère durant ma deuxième grossesse. Les 3 heures qu'ils ont récupérés ont été décidés par la cour d'appel, ils avaient auparavant refusé la décision de première instance, pas assez à leur goût, qui leur accordait une journée par mois. rnrnmerci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **09/11/2010** à **20:55**

Bonsoir,rnrnJe trouve inadmissible que des grands-parents se trouvent dans l'obligation de faire appel à la justice afin de voir leurs petits-enfants, ou alors, il faut des motifs très graves qui expliqueraient la position des parents.rnrnOui, les grands-parents peuvent entamer une procédure afin de modifier le droit de visite.rnrnCordialement.

Par **Clara**, le **09/11/2010** à **21:32**

Bonsoir, ils peuvent effectivement demander une revision de leur droit de visite. En effet, le fait que ces visites se passent en votre presence fausse les rapports petits enfants/grands parents. Personne ne se sent à l'aise, les contacts ont du mal à être innés. Peut être votre fille serait beaucoup moins gênée d'être embrassée par sa grand mere si ce n'était pas sous vos yeux, et la grand mere pourrait se "detendre" et entamer une vraie relation avec la petite dernière sans votre presence. rnrnL'autre solution serait peut être d'enterrer la hache de guerre entre les adultes au profit des enfants, mais bon, je ne suis pas à votre place et ne connais pas non plus votre histoire.

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **21:36**

D'un autre côté, je trouve, moi, que d'exiger que les enfants aient des relations avec leurs grands-parents est abusif (la loi est abusive sur ce point). Après tout les parents devraient pouvoir décider avec qui ils estiment que leurs enfants doivent avoir des contacts.rnrnA force d'accorder des droits à tout le monde, les parents ne vont plus en avoir. Vous imaginez, 4 grands-parents exigeant chacun un droit de visite, l'ex beau-père faisant de même, le frère aîné majeur qui s'est barré aussi etc. On n'en sort plus.

Par **GIGI**, le **09/11/2010** à **21:42**

BONSOIR Marion2,rnrntout d'abord merci pour votre réponse ; mais il faut savoir rester neutre dans votre argumentation, surtout quand on ne sait pas tout ; dîtes vous bien qu'il existe encore de nos jours, des personnes sans scrupule qui n'hésitent pas une seconde à se servir d'enfants pour essayer de détruire des familles, juste par jalousie et colère, et, cela sur deux générations.rnc'est vrai, à l'heure d'aujourd'hui, il est inadmissible de voir des grands parents agir de la sorte, surtout quand ce n'est pas nécessaire.rnrnBonne soirée à vous.

Par **Clara**, le **09/11/2010** à **21:44**

D'un autre côté, c'est enrichissant d'avoir des grands parents, personnellement j'ai été trop heureuse de les avoir tous connus, ils font partis de mon histoire, de mon pilier affectif.rnrnBon, j'ai eu la chance d'avoir de très bon grands parents, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas

Par **Clara**, le **09/11/2010** à **21:47**

GIGI, bien sûr que je reste neutre, je ne connais pas votre histoire, on ne peut pas se mettre à votre place. Je vous répondais le plus objectivement possible avec un minimum d'information.rnrnVous seule pouvait savoir ce qui est bon pour votre famille

Par **GIGI**, le **09/11/2010** à **21:51**

bonsoir Mimi493 et Clara,rnrnmerci pour vos réponses ; rn nous souhaitons à personne de vivre de telles choses surtout quand les relations entre les deux générations ont toujours existé ;rnmalheureusement, il y a des personnes qui ne se sentent bien qu'en faisant le mal autour d'eux.rnrnbonne soirée à vous.

Par **Clara**, le **09/11/2010** à **21:57**

Ah ! Ben c'est ceux qu'on appelle les "aigris", ceux qui sont plein de ressentiments et d'amertume et qui le font payer aux autres, quand bien même les autres ne sont pour rien...

Par **Marion2**, le **09/11/2010** à **22:09**

"D'un autre côté, je trouve, moi, que d'exiger que les enfants aient des relations avec leurs grands-parents est abusif (la loi est abusive sur ce point). Après tout les parents devraient pouvoir décider avec qui ils estiment que leurs enfants doivent avoir des contacts. "rnrnrnrnrnrnmimi, j'ignore si vous êtes grand'mère ou serez grand'mère. rnNe seriez vous pas malheureuse si votre fils ou votre fille refusaient que vous ayez une relation avec vos petites-enfants ?rnrnOu alors, comme je l'ai dit à GIGI, à moins que de sérieux problèmes nécessitent une coupure avec les grands-parents.

Par **Marion2**, le **09/11/2010** à **22:15**

GIGI,rnrnJe suis restée neutre dans ma réponse, puisque je vous indiquais [fluo]*ou alors, il faut des motifs très graves qui expliqueraient la position des parents. rnrn*[fluo]rnrnJe tiens à souligner aussi, que certains enfants, qui ont eux-mêmes des enfants , sans aucune raison valable, refusent toutes relations avec leurs parents.rnrnJe rencontre ce genre de situation au niveau professionnel, au moins 3 fois par mois, ce qui est énorme.rnrnCordialement.

Par **GIGI**, le **10/11/2010** à **20:05**

bonsoir,rnrnAprès avoir subi, sans aucune raison, une procédure en première instance ainsi qu'une procédure en cour d'appel, à chaque fois à notre avantage, de la part de mes beaux-parents, nous aimerions savoir si la décision de la cour d'appel est définitive ou peut-elle être encore changée par une énième procédure de leur part si l'idée leur en prenait de nouveau. si tel est le cas, pouvez vous dire svp quels sont les critères pour une révision du dossier.rnrnps : nous avons déjà eu recours à experatoo.com à la date du 14/07/2008 "conflit parents - grands parents" page 1rnrnmerci à vous toutes et tous pour vos réponses.